

Le Conseil Général décide une nouvelle augmentation de la fiscalité pour 2006 !

Prétextant un accroissement des dépenses sociales, des aides de l'Etat insuffisantes... et des taux de fiscalité globalement faibles, le Département du Rhône a décidé de majorer ses taux de taxe d'habitation et de taxe foncière de 5% pour 2006.

Depuis 2001, en 5 ans, les habitants du Rhône auront ainsi vu leurs impôts locaux majorés de 50% !

Cette décision, incompatible avec les objectifs de réduction de la dépense publique que la France devrait se fixer, justifie la réforme de la fiscalité locale que nous proposons!

Pourquoi le Conseil Général ne stoppe-t-il pas son projet pharaonique de Musée des Confluents qu'il n'a pas les moyens de réaliser, tant sur le plan de la construction que sur le plan du fonctionnement... sans de nouvelles augmentations d'impôts !

Contrôle des subventions 2004 de nos collectivités territoriales!

L'examen des subventions 2003 fait par CANOL l'an passé (bulletin n°22) avait montré un très grand laxisme des collectivités dans l'attribution et dans le contrôle de ces aides. Nous avons donc décidé de refaire cet exercice cette année sur les subventions 2004 en reprenant pour partie des associations déjà contrôlées en 2003 et pour le reste de nouvelles associations.

La ville de Lyon, le Grand Lyon, le Conseil Général et le Conseil Régional ont fourni de bonne grâce les informations que nous leur demandions. Nous les en remercions!

L'analyse n'est pas terminée, mais, certainement suite à notre action, nous avons déjà constaté une amélioration certaine dans la gestion de ces dossiers, ceux-ci étant souvent plus complets que l'an passé.

Gaspillages confirmés dans la gestion des déchets à la communauté de communes de Tarare (CCPT) !

Dans son bulletin n°19, en liaison avec l'association A.P.A.D.E., CANOL avait dénoncé les sommes énormes dépensées pour la mise aux normes de l'usine d'incinération de Tarare pour des résultats jamais atteints en dépit de ce qu'annonçait le président de la C.C.P.T.!

Après avoir gaspillé 150 000 € en 2000 et 762 000 € en 2002 pour des travaux inutiles, le conseil communautaire vient de décider la fermeture de cette usine que l'APADE déclarait depuis 4 ans incapable de respecter la législation en vigueur !

Le canton de Tarare est celui où le coût de la collecte et du traitement des déchets est le plus élevé du département, 75 € par habitant (cf bulletin CANOL n°23). Il vient encore de décider d'augmenter la taxe de 12%

Les contribuables du canton vont devoir continuer les remboursements des emprunts inutiles et supporter le coût du traitement à Villefranche sur Saône.

tramway confirmée !

Dès les premières études sur l'utilisation de l'ancienne voie ferrée Lyon-Meyzieu, **l'association Déplacements Citoyens**, relayée par CANOL (Actualités n°2) **avait dénoncé le choix du tramway** pour prôner l'utilisation du bus, beaucoup moins onéreuse en frais d'investissements et bien plus souple en utilisation : elle permettait de relier EUREXPO à la Part-Dieu, et de rejoindre le réseau TCL, ce que le tramway ne peut pas faire.

La solution préconisée par cette association avait été **rejetée par le SYTRAL sans être étudiée !** Le SYTRAL n'a d'ailleurs jamais fourni l'étude du coût d'exploitation de cette ligne, comme nous le lui avons demandé!

Le SYTRAL se rend compte aujourd'hui, que la liaison de cette ligne avec le réseau TCL est indispensable et nécessite la création d'un tunnel sous la gare Part-Dieu pour faire passer un tapis roulant ! **Coût additionnel : 14 millions € minimum**, somme que le SYTRAL est incapable de dégager aujourd'hui (bulletin CANOL n°23) !

LEA devrait entrer en service fin 2006... et il faudra attendre au minimum 2010 pour que ses usagers puissent prendre le métro plus commodément (mais moins qu'avec un bus qui les y amènerait directement !)

Augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les habitants du Grand Lyon

La Communauté Urbaine de Lyon avait annoncé dans son budget un besoin d'augmenter ses recettes de 10% (cf CANOL Actualités n°16). Compte tenu de l'augmentation des bases de 1,8% décidée par l'Etat pour 2006 et de la croissance du nombre de logements, c'est finalement une hausse moyenne des taux de 6,4% qui a été décidée.

Cette hausse n'est pas uniforme : afin de compenser un peu les aberrations que nous avons dénoncées dans notre bulletin 23, les taux ont été révisés comme suit :

	ancien	nouveau	augm.
• une collecte par semaine	2,58	2,97	+15,1%
• deux collectes par semaine	3,73	4,12	+10,5%
• trois collectes par semaine	4,66	5,05	+8,4%
• six collectes par semaine	6,16	6,55	+6,3%
• service complet	6,74	7,13	+5,8%

Mais aucune mesure n'a été annoncée pour diminuer le coût très élevé de ce service et établir une plus grande équité !

Mutuelles : le gouvernement ne respecte pas les injonctions du Conseil d'Etat !

Nous vous avons informés que le Conseil d'Etat avait jugé illégales les subventions que l'Etat et les collectivités locales versaient à certaines mutuelles et lui avait donné 6 mois pour les supprimer.

Plus de 6 mois après, l'Etat français n'a toujours pas donné l'ordre de cesser ces subventions, si bien que **la Communauté Urbaine de Lyon va pouvoir continuer à enfreindre impunément la loi !**

Hôtel de St-Clément les Places : le Conseil Général cherche à qui refiler le bébé !

Dans son bulletin 16 (gestion du canton de St-Laurent de Chamousset), CANOL s'était étonné que ce canton ait fait construire, à la demande du conseil général, un hôtel de 60 chambres pour héberger les stagiaires du centre de formation ERASME. En effet nous ne voyions pas la rentabilité de cet établissement **qui avait coûté 24 millions de F (au lieu de 12 MF prévus!)**. Heureusement pour les habitants de la communauté de communes (et malheureusement pour les contribuables du département), cet hôtel a finalement été racheté par le Département ... qui l'a aujourd'hui sur les bras.

Un audit réalisé en 2005 (on aurait mieux fait de demander une étude préalable!) a conclu à l'impossibilité d'atteindre une rentabilité quelconque : en 2004, 158 000 € de dépenses, hors salaires, pour 100 000 € de recettes!

L'hôtel est donc fermé et le conseil général rêve de le revendre à l'armée!

Restaurant du col de Malval : mauvaise affaire pour la communauté de communes des Vallons du Lyonnais (C.C.V.L.) !

Un de nos adhérents nous signale que cette communauté de communes s'est mise dans un drôle de guêpier en achetant un restaurant pour 800 000 € (frais de rénovation compris) et en le donnant à gérer à une société qui aurait déjà de graves difficultés financières, sans prendre les précautions d'usage telles que la consultation des bilans de cette société et la prise de garanties minimum : nantissement du fonds ou caution des gérants.

Ceci est un nouvel exemple des limites que nos collectivités doivent respecter dans leurs missions. Elles ne doivent pas s'engager dans des opérations commerciales hors de leurs compétences.

"Redevance assainissement non collectif" : la nouvelle taxe ne correspond à aucun service

Un de nos adhérents du canton de l'Arbresle vient de nous faire découvrir cette taxe : elle concerne les foyers malheureusement non raccordés au réseau de tout-à-l'égout. Elle est destinée à couvrir le coût de la vérification de leur évacuation.

Ne pouvant bénéficier de ce service public, les propriétaires de ces logements, se voient facturés 43 € par an par le *Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes Pays de l'Arbresle* pour "le contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel". Ceci sans naturellement avoir été contrôlés une seule fois.

Tout est bon pour ponctionner le contribuable!

CANOL va enquêter sur la raison d'être de cette taxe!

Biennale de la Danse 2006 : le bouquet pour les contribuables !

Le Grand Lyon, qui a désormais l'entière responsabilité de son organisation, a déterminé le budget de cette manifestation. Nous le comparons aux résultats de la précédente biennale de la danse en 2004 (défilé compris) :

	2004	2006	
subventions collectivités + 25%	3 671 K€	4 580 K€	
subvention Casino de Lyon	479	400	- 8%
recettes propres	1 315	1 976	+ 50%
<small>dont 1017 K€ de billetterie et 2987 K€ de mécénat</small>			
TOTAL	5 465 K€	6 956 K€	+ 27%

Pourquoi maintenir ce genre de manifestation qui coûte de plus en plus cher pour un auditoire très restreint !

Région Rhône-Alpes : plus de 8 millions d'euros en 2005 pour les pays du tiers-monde !

La région Rhône-Alpes affecte chaque mois une partie de ses ressources à des aides soi-disant bilatérales à des pays du Sud, dans le cadre de la "coopération décentralisée".

Nous avons dénoncé en justice ces accords qui ne profitent en rien aux habitants rhônalpins, sauf à quelques employés des Organisations non gouvernementales (O.N.G.).

En 2005, 8 178 979 € de subventions y ont été affectées pour un budget initial de 4 940 000 €, dépassement 66%!

Ce chiffre n'inclut pas le coût des nombreux voyages de nos élus et techniciens (évaluation des aides à apporter, signature des accords, vérification de l'aide fournie...) ni les frais liés à l'accueil en France (déplacements, hébergement, restauration,...) des délégations étrangères composées d'élus, de fonctionnaires ou de personnalités appelées à participer à des rencontres à l'initiative de la Région.

Pitié pour les contribuables rhônalpins !

Erreur de taux de TVA sur la T.L.E. : EDF répond que ce n'est pas de sa faute !

Nous vous avons informés dans les bulletins précédents de l'erreur constatée dans l'application du taux de TVA de la Taxe Locale d'Electricité sur la partie "abonnement".

EDF a fini par répondre aux nombreuses réclamations : "EDF attend la parution de cette modification au Bulletin Officiel des Impôts et appliquait jusqu'à présent les consignes de l'édition 1991 de ce même bulletin".

EDF oublie de dire que le taux de 5,5% (au lieu de 18,6% précédemment) sur la partie abonnement vient d'un décret de 1999. EDF a bien appliqué les 5,5% sur l'abonnement... mais pas "abonnement" de la T.L.E..

Le Ministère des Finances, s'il s'en est aperçu, n'a rien dit... et empoche 50 millions d'euros de plus par an!

La pression des associations de contribuables sur Bercy va continuer, avec l'aide des députés, pour faire cesser cette erreur et tenter de récupérer le trop-perçu.

Le Grand Lyon découvre une nouvelle façon de dilapider l'argent public : l'Agence Mondiale de Solidarité Numérique (A.S.N.) !

Le Grand Lyon est à l'origine, avec Genève et le Sénégal, "d'une initiative mondiale pour réduire la fracture numérique, appelée solidarité numérique": il versera une subvention de 100 000 € à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la Recherche (UNITAR) afin de mettre en oeuvre le programme d'activité 2006 de l'Agence Mondiale de solidarité numérique.

Cette libéralité étant très éloignée des compétences que les communes ont attribuées au Grand Lyon, CANOL a décidé de s'opposer à l'attribution de cette subvention.

Les contribuables exclus du nouveau conseil des impôts !

Scandalisé que le précédent Conseil des Impôts ne chiffrait pas les départs de Français à l'étranger provoqués par l'ISF, Jean ARTHUIS, ancien ministre des finances, a suscité son remplacement par le Conseil des Prélèvements Obligatoires. Ses 17 membres viennent d'être désignés : 9 sont magistrats ou hauts fonctionnaires. Sur les 8 restants, 7 sortent de l'ENA ou ont fait une grande partie de leur carrière comme fonctionnaire. Seul, Henri LACHMANN, patron de SCNEIDER Electric, n'a jamais été fonctionnaire! CONTRIBUTABLES ASSOCIES avait bien fait acte de candidature, mais celle-ci n'a pas été retenue.